

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2024 - 18H30

Présents : M. DELPY Emile, M. FERNANDEZ Michel, M. ONORRÉ Claude, Mme HAIZE-SEMMEZIES Marie-France, M. CLERC Patrick, M. ROUSSEAU Damien, M.PY Michel, Mme LAMBERT Guilaine, Mme REVENTLOW Thalia, Mme DELPY Lucie

Absents : M. KESRAOUI Stéphane, Mme LEROYER Brigitte, Mme PECH Célia, Mme BONARELLI Ghislaine, M. PAPPALARDO Sylviano.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal du Lundi 08 Avril 2024 est ouverte à 18H30.

Président : M. DELPY Emile

Date de Convocation : 02 Avril 2024

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Michel

Date d'affichage de l'ordre du jour : 02 Avril 2024

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la demande de DETR pour 2024 destinée à financer, en partie, la réhabilitation du Chemin de la Garrigue, n'a pas été acceptée (elle le serait si elle est demandée à nouveau pour 2025. Il propose de demander le fonds de concours de Communauté de communes (CCRLCM) pour compenser ce financement qui n'a pas été accordé.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

3- Réhabilitation du Chemin de la Garrigue : Demande de fonds de concours à la CCRLCM.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour proposée.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Mars 2024
- 2- Demande de subvention au SYADEN pour des travaux d'éclairage public - Chemin de la Garrigue
- 3- Réhabilitation du Chemin de la Garrigue : Demande de fonds de concours à la CCRLCM
- 4- Vote des taux d'impôts directs locaux 2024
- 5- Vote des subventions aux associations 2024
- 6- Budget eau et assainissement 2024 - M49
- 7- Budget Communal 2024 - M57
- 8- Divers

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Mars 2024

Approbation à l'unanimité

2- Demande de subvention au SYADEN pour des travaux d'éclairage public - Chemin de la Garrigue

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public (Rénovation Eclairage Public Chemin de la Garrigue, estimée 29612.50 € HT). Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000 HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SYADEN du 05 octobre 2021, l'attribution de la subvention est également conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public « DIAG-EP ». Le SYADEN transmettra un dossier d'inscription à la mission DIAG-EP à la commune pour une programmation. Le retour de ce dossier sera nécessaire pour la notification de la subvention.
(Le diagnostic éclairage public sera réalisé par le SYADEN en 2025)

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.
Le conseil municipal, ouï cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

AUTORISE, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet.

SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense.

3- Réhabilitation du Chemin de la Garrigue : Demande de fonds de concours à la CCRLCM

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé un avant-projet relatif à l'aménagement du Chemin de la Garrigue. Cet Avant-projet a été évalué à 268776.64 € HT (322531.97 € TTC) :

-Aménagement et sécurisation
158405 HT de travaux et 12980.38 € HT d'études
Soit 171385.38 € HT

-Réhabilitation des réseaux AEP (Eau potable) et EU (Eau usée)
AEP => 52189.38 € HT EU => 45201.88 € HT
Soit 97391.26 € HT (études comprises)

Il ajoute que des subventions ont été demandées mais que la DETR ne sera pas attribuée pour 2024.
Il propose au Conseil Municipal de demander une aide de la Communauté de Communes : le fonds de concours qui pourrait s'élever au maximum à 50000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, le fonds de concours pour financer l'aménagement et la sécurisation de la voirie et la réhabilitation des réseaux AEP et EU du Chemin de la Garrigue.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander, auprès de tout autre organisme, des financements qui pourraient aider à la concrétisation de ce projet.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

4- Vote des taux d'impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 65 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90.24 %
- taxe d'habitation : 20.29 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Mme LEROYER Brigitte prend place au sein du Conseil Municipal après le vote les taux d'imposition 2024.

5- Vote des subventions aux associations 2024

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

-ACCA de Paraza :	1000 €
-Amicale des donneurs de sang :	300 €
-Comité de lutte contre le Cancer :	300 €
-Association Tennis Argens Paraza :	200 €
-CLAP :	500 €
-AFM Téléthon :	300 €
-Resto du Cœurs :	250 €
-Prévention Routière	150 €
-Loisirs et Traditions :	2000 €
-EJEP :	500 €
-CROIX ROUGE Lézignan :	200 €
-ONACVG :	100 €
-FEDON11 :	150 €
-SHOWROOM 16 :	500 €
-Chats de Mirepeisset :	600 €

La décision sur la subvention pour le Comité des fêtes sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Les Conseillers Municipaux, membres d'association, ne participent pas à la discussion sur la subvention qui les concerne.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote les subventions aux associations pour l'année 2024 telles que proposées ci-dessus.

6- Budget eau et assainissement 2024 – M49

Le Maire présente une proposition de Budget M49 2024. Ce budget présenté peut se résumer de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION						
V	O	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	408 442,94	142 455,47					
T			+	+					
E									
R	R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
			E	P	R	T	S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
		=	=	=					
		TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	408 442,94	408 442,94					

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
V	O	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	543 793,18	175 931,76					
T			+	+					
E									
R	R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	40 000,00	0,00					
			E	P	R	T	S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
		=	=	=					
		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	583 793,18	583 793,18					

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	992 236,12	992 236,12
----------------------------	------------	------------

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget M49 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget M49 2024, tel que résumé ci-dessus.

7- Budget Communal 2024 – M57

Le Maire présente une proposition de Budget M57 2024

Ce budget présenté peut se résumer de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 128 713,13	596 356,55
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	85 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 617 356,55
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 213 713,13	1 213 713,13
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 351 776,36	700 876,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 650 981,36
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 351 776,36	1 351 776,36
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 565 489,49	2 565 489,49

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget M57 2024.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve le budget M57 2024, tel que résumé ci-dessus.

8- Divers

-Le prix de location de la remorque passe de 30 € à 60 € (le service technique n'est plus autorisé à décharger la benne à la déchèterie. Cela doit être dorénavant fait à la main. De ce fait, la benne louée ne sera plus vidée à la déchèterie mais chez « Corbières recyclage » à Lézignan-Corbières : Le prix de « Corbières Recyclage » est de 58 € HT / tonne de déchets verts).

-Regroupement scolaire Roubia Argens Paraza : 100 élèves (effectif prévisionnel à la rentrée 2025)

-Discussion au sujet de l'installation d'une antenne relais (Orange recherche toujours un emplacement approprié)

-Le CAUE présentera en début de séance du prochain Conseil Municipal leurs propositions concernant la réhabilitation du Cœur du village ancien.

-Date prévisionnelle du prochain Conseil municipal : 04 Juin 2024

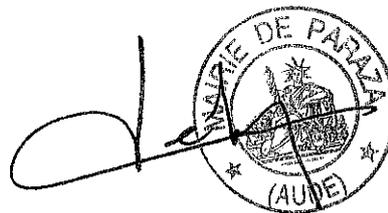
-Elections Européennes : 09 Juin 2024

Le ou la secrétaire de séance,

Michel FERNANDEZ



Le Maire,
Emile DELPY



Publié 12 Avril 2024

